

## Fiche conseil : Aide à domicile



- > Faire le point et réévaluer avec les responsables les tâches indispensables à réaliser.
- > Se munir d'un savon à emmener afin d'en disposer partout et d'essuie tout ou serviettes à usage unique.

***Si possible, avoir également de la solution hydroalcoolique***



Pour le moment, une distribution de masque n'est pas prévue sur notre zone géographique, n'étant pas dans une zone d'exposition à risque arrêtée au niveau national.

- > Si des courses doivent être faites, **y aller seul**, ne pas emmener la personne
- > Ne pas serrer la main de la personne et ne pas l'embrasser
- > Ne pas réaliser de promenade avec la personne



-> Respecter les mesures barrière tousser dans son coude, si l'on se mouche le faire avec un mouchoir jetable et le mettre immédiatement à la poubelle, dans la mesure du possible se tenir le plus éloigné possible de la personne aidée, se laver les mains à l'arrivée au domicile, juste avant le port de gants et juste après le retrait, et enfin avant de quitter le domicile de la personne.

- > Attention lors du retrait des gants : éviter que la peau (*notamment du visage*) soit en contact avec la partie qui a servi au nettoyage ou au soin de la personne
- > Le lavage des mains (*avec un savon doux*) doit durer 30 secondes.



**Être attentif au-dessus des mains, aux espaces entre les doigts et aux poignets. S'essuyer les mains avec un tissu jetable (type essuie tout et si ce n'est vraiment pas possible avec un linge propre et sec, n'ayant pas encore servi) et refermer le robinet sans le toucher directement avec la main mais avec le linge qui vient de servir à l'essuyage.**

Vidéo Youtube



- > Aérer les pièces au minimum 15 mn.
- > Lors du nettoyage, porter une attention particulière au nettoyage des clenches, des interrupteurs, du téléphone, des télécommandes et de la cuvette des WC ou chaise percée
- > Le lavage du linge est recommandé à 60°
- > En cas de toux ou fièvre d'un bénéficiaire, le signaler immédiatement à la famille et/ou au médecin traitant
- > **Enlever ses habits de travail en rentrant et les laver**

### **CONSEILS SI SALARIÉ MALADE :**

- > Informer les salariés que le salarié présentant des signes respiratoires et/ ou autres signes du Covid-19 ne doit pas se présenter au travail mais téléphoner à son médecin traitant.
- > Si cas de salarié malade au travail, procédure SST à appliquer (*protections pour les SST : masques gants, surblouse*).
- > Appel 15, médecin traitant.
- > Organiser un bionettoyage, rechercher si cas contact dans l'entreprise et contacter le service de santé au travail si nécessaire.

**EN CAS DE SYMPTÔMES, CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT.  
EN CAS DE DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES, CONTACTEZ LE 15.**



**EFFECTUEZ UN DIAGNOSTIC EN LIGNE**



### **POUR ALLER PLUS LOIN**

Soins à domicile pour les patients présumés infectés par le nouveau coronavirus (nCoV) présentant des symptômes bénins et prise en charge des contacts Lignes directrices provisoires du 20 janvier 2020 en vigueur au 25 mars 2020 - OMS

-> [www.istfecamp.fr](http://www.istfecamp.fr)

-> [www.istfecamp.fr/espace-adherents](http://www.istfecamp.fr/espace-adherents)